

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 mars 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Didier REULT représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Olivier FREGEAC - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-002-13532/23/BM

■ Attribution d'une subvention à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint Etienne pour l'organisation de la manifestation Innov'Actions 2023 - Approbation d'une convention 47541

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne, site Georges Charpak Provence à Gardanne, compte parmi les grandes écoles d'ingénieurs implantées sur le territoire métropolitain. De par sa renommée, l'enseignement dispensé, les événements organisés et son rôle en tant qu'incubateur technologique, l'école participe à l'attractivité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) sur notre territoire.

Les actions portées par l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne répondent aux grandes orientations métropolitaines en matière d'ESR définies dans l'Agenda du développement économique approuvé le 30 juin 2022. Elles contribuent à la promotion de l'innovation et au renforcement du lien entre ESR et monde économique. En effet, l'école qui héberge le Centre de Microélectronique de Provence accueille une diversité d'acteurs : enseignants, étudiants mais aussi des chercheurs, des entreprises et des startups.

L'École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne sollicite la participation de la Métropole pour la manifestation Innov'actions 2023 sur le thème : « Préservation du vivant et sobriété numérique » qui se déroulera du 15 au 17 février 2023. L'enjeu de cette nouvelle action sera centré sur les aspects de prototypage.

L'objectif de cette manifestation, soutenue par la Métropole depuis 2016, qui rencontre un réel succès auprès des étudiants, est de proposer aux étudiants en fin de parcours académique (en Master) l'élaboration sur trois journées d'une expérience collaborative. Ils devront imaginer des projets d'open-innovation autour d'un enjeu social et sociétal en lien avec les axes de développement ancrés sur le territoire.

Cette expérience permet de sensibiliser les participants à l'innovation technologique, tant dans son volet économique (recherche de nouveaux marchés dans les cours de marketing), que collaboratif (création collective avec les étudiants partenaires de PEPITE Provence, programme de promotion de l'entrepreneuriat étudiant innovant) ou méthodologique.

Cette manifestation concerne l'intégralité de la promotion de troisième année de l'école des Mines ainsi que les partenaires de PEPITE, Aix-Marseille Université, Science Po et IMT Business School, soit plus de 110 élèves concernés.

Leurs propositions sont évaluées par un comité composé de personnalités représentatives de l'écosystème de l'innovation de notre Métropole sur des critères liés à l'aspect inventif et original, au réalisme et à la viabilité de la solution envisagée.

L'action se déroule sur 3 phases successives :

A partir d'un cadrage scientifique de la thématique donnée et après identification de problématiques en lien avec les chercheurs et les start-ups, un travail est réalisé sur l'émergence d'une idée. A cette première étape individuelle succèdent des méthodes d'idéation collaborative.

La promotion des idées permet de les clarifier pour présenter les usages à des accompagnateurs industriels, chercheurs, étudiants et invités.

Une preuve de concept transdisciplinaire prend la forme d'une réalisation partielle ou simulée qui démontre la faisabilité de l'idée. Leurs propositions sont évaluées par un comité composé de personnalités représentatives de l'écosystème de l'innovation de la Métropole (membres d'incubateurs, chercheurs, industriels, acteurs institutionnels) sur des critères liés à l'aspect inventif et original, au réalisme et à la viabilité de la solution envisagée.

Le plan de financement de cette action est le suivant :

Organisateur	Manifestation / Colloque	Date	Subvention N-1	Subvention demandée	Budget prévisionnel co financeurs	Montant proposé
L'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne N°00005322	Innov'actions 2023 sur le thème « Préservation du vivant et sobriété numérique » à Gardanne campus Georges Charpak Provence	Du 15 au 17 février 2023	8 650 €	8 650 €	17 300 €TTC Etat/Fonds propres : 8 650 €	8 650 € Soit 50% du budget prévisionnel

Après instruction, il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention de 8 650 euros à l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne pour l'organisation de la manifestation susvisée et par dérogation au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole, avec effet rétroactif pour cette manifestation qui s'est tenue avant le présent Bureau, et d'approuver la convention afférente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du 31 juillet 2020 du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence approuvant le Règlement budgétaire et financier Métropolitain ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'inscription de l'action proposée par l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne dans les orientations de l'Agenda du développement économique de la Métropole.
- La contribution de cette action au développement de l'entrepreneuriat étudiant.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique au profit de l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne pour l'organisation de la manifestation Innov'actions 2023 pour un montant total de 8 650 euros.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée à conclure avec l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint Etienne.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer la convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal Métropolitain 2023, en section de fonctionnement : sous politique B360, chapitre 65 – nature 657382 – Fonction 67.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE